Communauté de Communes
des Portes de Vassivière

Accusé de réception en préfecture
087-248719353-20210721-DEL-63-2021-DE
Date de télétransmission : 21/07/2021
Date de réception préfecture : 21/07/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1er JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le 1er juillet à 17h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle Jean Biron à BUJALEUF, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.
Date de convocation du Conseil Communautaire : 24 juin 2021

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Poste vacant
34	28	4	1	1	1

Pour	Contre	Abstention
32	0	0

Membres présents : ANOMAN Mathieu, BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, COLIN Juliana, COUPET Georges, DELEFOSSE Laurent, DUMONT SAINT PRIEST Hubert, ECHASSERIEAU Vincent, GASCHET Gérald, GLANGEAUD Delphine, GORA Richard, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LOURADOUR Patricia, MALET Patrick, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, POURCHET Pierre, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, THEYS Michel

Membres ayant donné pouvoir : BODIN Pascal à DUMONT SAINT PRIEST Hubert, BOUR Coline à MUZETTE Thierry, LEVET Elise à DELEFOSSE Laurent, SUDRON Frédéric à SIMON Philippe.

Membres excusés : BERTRAND Sylvaine

Membres absents : CHAMPAUD Marc

Secrétaire de séance : Thierry MUZETTE

INSTITUTION

Délibération n° 63-2021 : Création d'un Maison France Services - Convention de co-portage avec la MSA et création de poste

Afin de permettre aux concitoyens de procéder aux principales démarches administratives du quotidien au plus près du terrain, un réseau Maison France Service est mis en place par le Ministère de la cohésion des territoires et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT). Il vise à permettre à chaque citoyen quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien d'ici à 2022.

Accusé de réception en préfecture
087-248719353-20210721-DEL-63-2021-DE
Date de télétransmission : 21/07/2021
Date de réception préfecture : 21/07/2021

Ce guichet unique, qui permet d'accompagner sur les démarches de 9 opérateurs de l'État (CAF, Pôle emploi, MSA, Assurance maladie, CARSAT, La Poste, Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Justice et Ministère des Comptes Publics) et d'orienter les usagers vers des partenaires locaux est aussi un espace d'innovation. À l'initiative des acteurs locaux, France Services permet de créer un lieu de vie, une maison commune qui propose une offre nouvelle de services variant d'un territoire à l'autre.

Ces structures doivent répondre à :

- des exigences de proximité : chaque citoyen doit pouvoir accéder à une France Services en moins de 30 minutes,
- de modernité en apportant une réponse humaine aux demandes du citoyen tout en exploitant les potentialités du numérique, parfois éloignées des populations ciblées,
- de qualité grâce à une formation commune et continue, les conseillers France services pourront assurer un accompagnement approfondi pour les démarches administratives,
- de convivialité en renouvelant la vision des guichets de services publics et en donnant accès, au-delà des formalités administratives, à une gamme élargie de services (coworking, lieu de vie et d'échange....)

Les Maisons France Services doivent être ouvertes minimum 24h/semaine avec 2 conseillers France Services.

Elles sont financées par l'Etat à hauteur de 30 000 € par an.

Madame la Présidente fait état des différentes réunions de préparation de ce projet qui ont eu lieu entre la Préfecture et la Communauté de Communes.

Madame la Présidente fait état des propositions de partenariat formulées par

- la Mutualité Sociale Agricole (MSA) qui se positionnerait comme co-porteur de la future Maison France Services, c'est-à-dire qu'elle mettrait à disposition un agent et prendrait en charge 50% des dépenses,
- la Commune d'Eymoutiers qui propose de mettre à disposition gratuitement pendant 2 ans les locaux de la Trésorerie.

Le projet de fonctionnement de la Maison France Services portée par la Communauté de Communes et la MSA est le suivant :

- 24h d'ouverture par semaine sur 5 jours du mardi au samedi
- 2 conseillers France Services (1 CCPV, 1 MSA)
- dans les locaux de la Trésorerie (3ème étage mairie d'Eymoutiers)
- avec une offre de service sur les communes de Peyrat, Bujaleuf et Nedde

Pour la Communauté de Communes, les dernières étapes à franchir sont les suivantes :

- la signature d'une convention de co portage avec la MSA qui règle les obligations de chacun,
- le recrutement d'un conseiller Maison France Services qui devra obligatoirement suivre une formation de deux semaines avec la labellisation,
- la démarche de labellisation pour obtenir l'agrément de l'ANCT.

Accusé de réception en préfecture
087-248719353-20210721-DEL-63-2021-DE
Date de télétransmission : 21/07/2021
Date de réception préfecture : 21/07/2021

Concernant le financement de la Maison France Services, pour les dépenses qui vont concerner la Communauté de Communes pendant les deux premières années :

Pour 1 an	Dépenses	Recettes	
011 – Dépenses à caractère générales	5 000 €	15 000 €	Aide de l'état
012 – Dépenses de personnel	30 000 €	20 000 €	Auto financement de la CCPV
Total	35 000 €	35 000 €	Total

A partir de la 3ème année de fonctionnement, il faudra intégrer la fin de la mise à disposition gratuite des locaux et prendre en charge une dépense supplémentaire de 9 000 € par an.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 19/12/2018, portant statuts de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;
Considérant la proposition de convention de co-portage proposée par la MSA ;

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

- **REGRETTER le départ successif des services de l'Etat dans les territoires ruraux ;**
- **AFFIRMER l'engagement de la Communauté de Communes pour la création d'une Maison France Services à compter du 1er janvier 2022 ;**
- **AUTORISER Madame La Présidente à signer la convention de co-portage avec la Mutualité Sociale Agricole ;**
- **CREER un emploi non permanent à temps plein sous la forme d'un contrat de projet pour le poste de Conseiller France Services (CAT C – grade adjoint administratif – indice maximum IM 473) pour une durée de 2 ans à compter du 1er janvier 2022 ;**
- **AUTORISER Madame la Présidente à solliciter la demande d'agrément Maison France Services et la demande financement de la Maison France Services auprès de l'ANCT ;**
- **AUTORISER Madame la Présidente à réaliser l'ensemble des formalités liées à l'ouverture de la Maison France Services ;**
- **DIRE que les crédits seront inscrits au budget 2022.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 12 juillet 2021

La Présidente,
Mélanie PLAZANET

La Présidente,
Mélanie PLAZANET

Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le : 21 JUIL. 2021
Publié le 21 JUIL. 2021

Accusé de réception en préfecture
087-248719353-20210721-DEL-63-2021-DE
Date de télétransmission : 21/07/2021
Date de réception préfecture : 21/07/2021